

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° I-737

présenté par
M. Eckert
-----**ARTICLE 20**

À la vingtième ligne de la première colonne du tableau de l'alinéa 4, substituer à la seconde occurrence des mots :

« membre de »

les mots :

« partie à l'accord sur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.